R CIDAC Tl 6484-1
Centro de Documentação

OFFICE DES NATIONS UNIES A GENÈVE

CENTRE POUR LES DROITS DE L'HOMME

UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

CENTRE FOR HUMAN RIGHTS

Télégrammes : UNATIONS, GENÈVE
Télex : 28 96 96
Téléphone : 34 60 11 31 02 11

Palais des Nations
CH - 1211 GENÈVE 10

RÉF. N°: G/SO 215/1 INDO
(à rappeler dans la réponse)

Le 26 juin 1985

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 22 avril 1985 postée à Lisbonne.

Les lettres (communications) concernant des violations des droits de l'homme qui sont reçues par le Centre pour les droits de l'homme ..... sont traitées conformément aux résolutions ci-jointes. C'est-à-dire une copie de la lettre est envoyée aux autorités du pays concerné et un résumé de cette même lettre est soumis confidentiellement aux membres de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et de la Commission des Droits de l'homme. En accord avec l'alinéa b de l'article 2 de la Résolution 728 F (XXVIII) du Conseil économique et social l'identité de l'auteur de la communication n'est pas divulguée, c'est-à-dire, le nom de l'auteur est suprimé.

En ce qui concerne votre lettre, même si nous ne divulgons pas votre nom, étant donné les précisions avec lesquelles vous faites connaître le lien de parenté avec les victimes présumées, votre identité serait déduite facilement. Vous pourriez, si vous le désirez, écrire une nouvelle lettre, comme si vous êtiez une tierce personne (donc sans jamais dire qu'il s'agit de votre famille, sans mentioner de lien de parenté). Cette nouvelle lettre pourrait alors être traitée conformément à la procedure décrite (sans divulger votre nom).

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du Groupe des Communications
du Centre pour les droits de l'homme

Jakob Th. Möller

Madame
Virginia da Cruz Dias Quintas
Str. del Bossolo, 5
10 027 Testona - Moncalier
Torino
Italie